Date de dépôt : 29 octobre 2012

# Rapport

de la Commission des travaux chargée d'étudier le projet de loi de M<sup>mes</sup> et MM. Guy Mettan, Guillaume Barazzone, Pascal Pétroz, Fabiano Forte, Béatrice Hirsch, Michel Forni, Nelly Guichard, François Gillet, Anne Marie Von Arx-Vernon et Jean-Claude Ducrot ouvrant un crédit d'études de 300 000 F pour le développement d'une Cité de l'innovation et du savoir (Cité21) dans le quartier La Praille-Acacias-Vernets-Jonction

Rapport de majorité de M. Jacques Béné (page 1) Rapport de minorité de M. Guy Mettan (page 40)

RAPPORT DE LA MAJORITÉ

## Rapport de M. Jacques Béné

Mesdames et Messieurs les députés,

La Commission des travaux s'est réunie à quatre reprises pour traiter de ce projet de loi, sous la présidence de Mme Lydia Schneider Hausser, soit les 31 janvier, 21 février, 6 et 13 mars 2012. Elle a pu bénéficier de la présence de M. Mark Muller, Conseiller d'Etat (DCTI), de M. Pierre-Alain Girard, secrétaire général adjoint (DCTI), et de M. Patrick Armaingaud, directeur général de l'Office des bâtiments.

Les procès-verbaux ont été tenus par MM. Guy Chevalley et Guillaume Gönczy.

Qu'ils soient tous remerciés de leur contribution aux travaux de la commission

PL 10357-A 2/60

# Audition de M. Guy Mettan, auteur du projet de loi

M. Mettan indique que le PL 10357 date de septembre 2008. Les informations données sur le PAV arrivent au compte-goutte, ce qui paraît illustrer un manque de vision globale, malgré l'émergence de projets ponctuels. Le centre de gravité de Genève pourrait à terme basculer vers le PAV, il serait regrettable de ne pas disposer d'une vision politique. Le projet de loi invite donc le Conseil d'Etat à en présenter une. Il est axé sur la science, la recherche et les nouvelles technologies parce que telle a été la vocation de Genève, à côté de la finance et de la religion. Aujourd'hui encore, les facultés et le CERN l'illustrent. Il s'agit donc de proposer une orientation au secteur, qui à la rigueur pourrait être revue, plutôt que de se contenter d'empiler des logements.

Un député (UDC) demande si le projet de loi vise à consolider un pôle spécifique, comme l'accueil d'un projet tel que Blue Brain, ou s'il cherche à regrouper l'ensemble du monde académique.

M. Mettan répond que, à ses yeux, le quartier de la Jonction fait partie du PAV. L'éclatement des structures universitaires et HES lui paraît appeler une réponse. Il constate que Lausanne par exemple offre un lieu de réunion du savoir ouvert en permanence.

Un député (R) déplore qu'il s'agisse d'un projet de loi plutôt que d'une motion, qu'il renverrait alors au Conseil d'Etat. Le texte lui paraît trop ciblé pour être suivi.

M. Mettan relate que le choix d'un projet de loi visait à mettre à disposition du Conseil d'Etat des moyens concrets, afin de gagner du temps et d'obtenir plus rapidement un projet concret.

Une députée (Ve) constate que l'Université a travaillé sur un concept de campus urbains intégrés dans l'intervalle. Les logements pour jeunes font l'objet d'un projet de loi pour une fondation. Un crédit d'études lui paraît donc manquer sa cible.

M. Mettan estime que le projet de loi reste d'actualité puisqu'il manque une conception d'ensemble. Toutefois, les projets évoqués, d'ailleurs non encore arrêtés, ne dispensent pas de celle-ci.

Un député (L) explique que l'exposé des motifs lui paraît bon. Une vision politique globale ne nécessite toutefois pas d'importantes dépenses. Il s'étonne, si le PDC considère le PAV comme inabouti, qu'il ait souscrit à l'urgence d'un dégagement de la Jonction.

M. Mettan ne voit pas les deux thématiques comme incompatibles : si les choses bougent à la Jonction, qui fait partie du PAV, il faut s'en réjouir. Si le

projet de loi devait être refusé, la commission pourra toujours rédiger une motion.

Un député (L) indique que le PAV est un projet relativement ancien qui dispose d'un site et fait l'objet d'une exposition. Un premier concours sur la parcelle de l'Office des poursuites aura lieu prochainement. Il constate qu'il n'est pas possible de tout réaliser dans le secteur et qu'une présentation du département éviterait de multiplier les idées.

M. Mettan estime que le projet cherche à fédérer les énergies créatrices qui ont fait le succès de Genève dans le passé.

Un député (MCG) relève l'opportunité d'une motion. Un campus est une ville dans la ville, ce qui lui paraît trop ambitieux à réaliser dans ce secteur. La multiplication des projets risque par ailleurs de dénaturer le PAV en tant que pôle d'affaires et nouveau quartier.

# Présentation du projet PAV par M<sup>me</sup> Isabel Girault, directrice générale de l'Office de l'urbanisme

M<sup>me</sup> Girault désire commencer sa présentation en rappelant le contexte général du quartier Praille-Acacias-Vernets (ci-après PAV). Elle souligne la pénurie de logements dont souffre le canton de Genève, la dispersion de plus en plus lointaine de l'habitat. Elle explique qu'avoir près de 230 hectares en plein centre-ville est une réelle opportunité, d'autant plus que le CEVA sera très proche. L'opération a commencé en 2005 avec un concours à partir duquel une équipe fondera un master plan, qui fait toujours foi aujourd'hui. En 2009, une résolution du Grand Conseil fixe les grandes options d'aménagement, basées sur la densité, la mixité et la qualité des espaces publics. Une mise en consultation du projet de loi est effectuée. Les trois communes concernées donnent un préavis favorable, malgré qu'un référendum contre ces préavis ait été lancé.

En 2009 commence le travail des ateliers sur le terrain; plusieurs concours sont lancés, notamment sur les espaces publics et la mobilité. Le mandat concernant la mobilité a été attribué à AWP et Citec. L'étude qui fixe les différentes densités (LRS) est également lancée en 2009. L'étude pour le secteur Acacias est attribuée à trois équipes différentes. Des groupes de travail sont également formés cette même année, principalement sur le relogement, la relocalisation des entreprises et le foncier.

En 2010, l'accord « un logement - un emploi » est trouvé. De cette sorte, des obligations de créations de logements locatifs sont prises sur toutes les parcelles appartenant à l'Etat, ainsi que la création de logements d'utilité publique (LUP). Les études sont poursuivies durant toute l'année 2010, avec

PL 10357-A 4/60

notamment des études liées à l'environnement. La loi 10788 est adoptée en 2011. Par ailleurs, une exposition a permis aux Genevois de mieux prendre connaissance du projet. A partir du vote de la loi, la direction du PAV est réorganisée afin de rentrer dans une phase plus opérationnelle. L'objectif aujourd'hui est d'adopter le plan directeur de quartier « PAV » en juin 2013.

M<sup>me</sup> Girault présente ensuite les différentes orientations du projet. Elle rappelle que le master plan, étude validée en 2007, fait toujours foi, et pose les principes suivants : un processus d'urbanisation en continu, la reconnaissance d'un réseau de voies et du parcellaire existant, l'idée étant de ne pas faire table rase de ce qui existe aujourd'hui, des objectifs d'affectation mixtes, orientés en fonction de ce qui existe sur le terrain. Ainsi, la partie nord sera mixte avec une légère tendance à l'habitat, le centre sera plus orienté « activités », le sud regroupera activités, industries et artisanat. Finalement, le quartier de l'Etoile se dévouera principalement à des bureaux.

Elle explique que le master plan permet de fixer des jauges; ainsi, sur 230 hectares, il y a 800 000 mètres carrés de terrain constructible. La surface de plancher étant estimée à 2 150 000 mètres carrés. Le master plan s'accompagne d'études sur la mobilité et sur l'environnement. Ainsi, l'étude AWP sur les espaces publics n'est pas encore validée, mais est en cours depuis 2009. Le principe de cette dernière repose sur une croix verte et un principe de mobilité douce qui n'exclut pas la voiture. M<sup>me</sup> Girault mentionne le « ring », grand boulevard bordé d'équipements et d'infrastructures commerciales. Elle fait également la mention des études de Citec, qui partent du postulat qu'on est au bord de la saturation au niveau des transports, mais qu'il existe une grande marge de manœuvre. Il faut tirer parti du CEVA, décourager le trafic de transit pour donner plus de place à la desserte locale. Il faudra également redéployer l'offre des transports publics en connexion avec le CEVA.

M<sup>me</sup> Girault mentionne les différentes densités, basées sur l'étude LRS. Ces dernières vont de 1,8 à 5,5, avec la densité la plus forte sur le secteur de l'Etoile. Quelques études complètent le tout, notamment sur le niveau de bruit, sur la géologie et sur l'eau, les nappes phréatiques et les rivières.

Elle indique qu'un certain nombre d'ateliers participatifs ont eu lieu depuis 2009. Ainsi, un certain nombre d'orientations ont été discutées avec les différents participants, notamment au sujet de la vocation logistique du secteur de la Praille. Cette vocation sera par ailleurs conservée. Elle mentionne la Migros dans ce secteur, qui va probablement rester au même emplacement une vingtaine d'années, le projet devant faire avec. M<sup>me</sup> Girault montre par la suite plusieurs images produites par l'étude Diener,

qui ont pour vocation d'affiner l'image directrice, de donner une ambiance au projet.

L'idée du secteur Etoile est d'ériger un certain nombre de tours, posées sur des socles. Elle indique par ailleurs qu'un concours d'urbanisme a été lancé pour ce secteur, afin d'aller de l'avant. Ce dernier se déroulera en deux étapes, respectivement en 2012 et en 2013.

Le secteur Acacias est celui qui a fait l'objet des études les plus abouties à ce jour. Ainsi, un concours international a été lancé en 2009. Par la suite, trois équipes ont travaillé chacune sur un aspect en particulier, parmi lesquels la densité, la mutation des différents secteurs, les espaces publics, et la conception du bord de l'Arve. Subséquemment, les trois secteurs ont été découpés méthodiquement, afin de permettre de conduire des études pour chacun

M<sup>me</sup> Girault précise que pour l'ensemble du secteur PAV, il existe des privés porteurs de projets pour 40% des surfaces. Elle explique que la communication joue un rôle important pour le projet, par des expositions et des supports médiatiques, le journal du PAV notamment.

Une équipe pluridisciplinaire de dix personnes s'occupe de l'organisation du projet. Le système d'organisation fonctionne avec des chefs de projets qui s'occupent d'études thématiques, toujours en concertation avec les communes ou les différents partenaires.

Un député (UDC) signale la convention entre les communes et l'Etat qui a été mentionnée lors des travaux préparatoires du projet de loi. Il rappelle la crainte des communes de devoir financer tous les équipements publics. Ainsi, il aimerait savoir si l'accord susmentionné a bel et bien été signé.

M. Muller explique qu'il s'agit d'une question classique et que les communes doivent, en vertu de la loi, assumer un certain nombre d'équipements publics. Il ajoute que les discussions ont repris avec les communes concernant cette thématique, mais qu'avant de parler de financement, il convient d'identifier quel type et quelle quantité d'équipement il faudra, et que cela n'est pas encore fait de manière précise. Une fois que ces derniers seront clairement établis, il sera temps de préparer leur financement. Il précise que la convention mentionnée a bel et bien été signée.

Une députée (Ve) se demande s'il fallait investir 29 millions de francs dans l'Ecole de médecine puisqu'il est finalement prévu que l'Université, et notamment le pôle sciences, se développe de ce côté-ci.

M. Girault répond que cela n'est pas seulement du ressort du PAV, mais qu'il s'agit d'une question de programmation des infrastructures

PL 10357-A 6/60

universitaires à large échelle. Néanmoins il y a, sur le secteur du PAV, la place et la possibilité d'implanter un bâtiment universitaire.

La députée (Ve) indique qu'il est prévu un projet pour construire les bâtiments Sciences 3 et Sciences 4. Ainsi, il sera important de pouvoir avoir une vision d'avenir pour l'Université, afin d'effectuer des prévisions convenables sur le long terme.

Un député (MCG) indique que lors de la présentation effectuée le 31 janvier 2012 par M. Hopf, il a demandé s'il existait une cartographie de la maîtrise du foncier, afin d'avoir une meilleure vision actuelle des choses, et de pouvoir progresser au mieux.

Mme Girault répond que la carte existe. Elle indique par ailleurs que 82% du foncier appartient aux collectivités, dont la plus grande partie à l'Etat.

Un député (L) aimerait des éclaircissements quant aux différentes implantations que compte effectuer l'Université, notamment les bâtiments dévolus aux sciences. D'autre part, il se dit interpellé par l'accord « un emploi – un logement ». Suivant les conjonctures, il pourrait y avoir moins d'emplois. Il s'interroge également quant à la signification du terme « emploi » dans cet accord. Il demande si l'accord est ferme ou s'il est renégociable.

 $M_{me}$  Girault répond qu'il existe une bande le long de l'Arve, spécifiquement destinée à l'implantation d'équipements; cette partie-là serait préconisée pour des bâtiments universitaires. Sur la question de l'emploi et des logements, Mme Girault explique que la tendance est plus à la pénurie de logements que d'emplois. Toutefois, si cette situation venait à changer, elle imagine que le Grand Conseil pourrait modifier l'accord.

Un député (L) indique que le site internet du projet PAV s'avère très complet, et qu'une pléiade d'informations s'y trouvent.

Une députée (Ve) rappelle que lors du déclassement, nombre d'oppositions ont été faites de la part de superficiaires, constitués en association. Elle demande si ces choses-là ont été discutées.

M<sup>me</sup> Girault répond qu'il y a eu des ateliers avec les superficiaires, et que les négociations se font. Elle précise qu'elle ne connaît pas tout l'historique des oppositions.

Une députée (S) mentionne les propos de M<sup>me</sup> Girault, selon lesquels 40% de privés seraient prêts à démarrer des projets au niveau du foncier, dont une grande part appartient à des collectivités publiques. Elle se demande s'il y aura un contrôle, notamment sur les logements construits. Elle s'interroge sur

le genre de logements qui seront construits. Elle pense notamment aux logements bon marché et aux logements d'utilité publique (LUP).

Mme Girault répond que les privés dont il est question sont des entrepreneurs privés qui proposent d'engager des projets en tant que superficiaire ou comme entreprise indépendante. La somme totale des projets comptabilise 40% de la surface brute de plancher sur l'ensemble du PAV. L'Etat a toutefois tout en main, puisque le foncier lui appartient. Il s'agit donc d'un partenariat public-privé, où l'Etat n'a pas à s'engager financièrement outre mesure puisqu'il serait porté par ces projets, dans les conditions qu'il décidera. Par ailleurs, il y a obligation de développer du logement locatif sur toutes les surfaces de terrain qui appartiennent aux collectivités. Ceci dans une proportion déterminée par la loi, les LUP à hauteur de 50%, par exemple. De plus, une proportion logement-activité est fixée par la loi, et correspond de façon générale à 70% de logement et 30% d'activité, sauf sur le secteur Etoile où ces nombres sont inversés. Finalement, il existe une possibilité d'échange de foncier du PAV contre du foncier à l'extérieur.

La députée (S) indique qu'il existe beaucoup de fondations publiques qui sont censées construire du logement. Elle demande si ces dernières figurent dans les 40% susmentionnés.

M<sup>me</sup> Girault répond par l'affirmative.

Un député (S) demande si quelque chose a été entamé pour reloger les entreprises qui vont devoir quitter le secteur PAV.

M<sup>me</sup> Girault répond qu'il a été pensé aux Cherpines, à la zone du Bois-de-Bay. Elle précise que les entreprises « nuisantes » devront partir, mais que toutes ne le sont pas.

Le député (S) demande si on connaît le nombre d'entreprises qui pourront rester sur le PAV.

M<sup>me</sup> Girault répond par la négative. Il n'est aujourd'hui pas facile de savoir si une entreprise est « nuisante » ou pas. Elle précise toutefois qu'il s'agit d'un faible pourcentage d'entreprises, mais qui représentent beaucoup de terrain.

# Présentation de la vision des Hautes Ecoles à Genève : des campus urbains intégrés en présence de :

#### Pour le DIP:

M<sup>me</sup> Marta Perucchi, directrice de la logistique

PL 10357-A 8/60

#### Pour les Hautes Ecoles :

M. François-Abbé Decarroux, directeur général de la HES SO, Genève

#### Pour l'Université :

M. Jean-Luc Veuthey, vice-recteur

M. Marco Girani, chef du service des bâtiments

#### Pour le DCTI ·

M. Patrick Armaingaud, directeur général de l'Office des bâtiments M<sup>me</sup> Laetitia Zaghouane, cheffe de projet à l'Office de l'urbanisme

M<sup>me</sup> Perucchi explique que la présentation concerne la planification qui est faite par les hautes écoles sous l'impulsion du Conseil d'Etat. Elle précise que ce programme est étudié depuis 3 ans, il chapeaute toutes les évolutions à venir et tous les projets pour les hautes écoles. Le but du projet est de pouvoir créer un fil rouge répartissant 6 pôles distincts, afin de pouvoir bénéficier d'un maximum de cohérence dans l'élaboration de chaque projet.

M. Abbé-Decarroux explique que l'Université de Genève et la HES sont confrontées au même problème : l'augmentation du nombre d'étudiants qui nécessite une augmentation des infrastructures. Jusqu'ici, la réponse à ce problème s'est toujours faite à court terme, on répondait ainsi à l'urgence sans avoir une stratégie sur le long terme. Ainsi, en 2009 l'Université et la HES décident de casser cette dynamique et d'établir une stratégie. Un autre motif vient instiguer cette réflexion : la prochaine loi sur l'encouragement et la coordination des hautes écoles qui met sous le même toit les Ecoles Polytechniques fédérales, l'Université et les HES.

Il explique que créer un campus urbain présente plusieurs avantages. Le premier est d'effectuer des économies d'échelles par l'abaissement des coûts de fonctionnement par le regroupement des institutions, le partage d'infrastructures communes et la possibilité d'effectuer des rocades. Il indique que les coûts de fonctionnement actuels sont élevés à cause de l'éparpillement des infrastructures, qui génère une démultiplication des frais d'accueil et d'informatique, par exemple. Un deuxième problème est relevé : les nombreux déplacements que doivent effectuer enseignants et étudiants pour passer d'un bâtiment à l'autre. Ainsi, le projet permettra l'optimisation de ces déplacements. Finalement, le partage d'infrastructures communes permettra sans doute le développement de synergies entre les chercheurs. M. Abbé-Decarroux insistant sur le fait que les projets de recherches naissent le plus souvent de l'interaction des chercheurs dans les lieux communs. Le partage d'infrastructures communes sera donc très intéressant en termes de recherche et d'enseignement.

Il présente ensuite un graphique qui montre l'évolution du nombre d'étudiants jusqu'en 2020. Le total hypothétique du nombre d'étudiants en 2020 s'élève à 25 000, Université et HES confondus. Il explique ensuite que d'après les normes en vigueur, il manquera 21 000 mètres carrés d'ici 2020 pour absorber les étudiants supplémentaires. M. Abbé-Decarroux montre ensuite une carte qui illustre l'éparpillement actuel des infrastructures de l'Université et de la HES, qui disposent respectivement de 80 et 32 adresses différentes. Puis il présente une autre carte qui expose la situation future, à savoir le regroupement de toutes les infrastructures en 7 pôles académiques.

Il se lance ensuite dans la présentation détaillée de chacun des 7 pôles. Le premier est le Pôle des sciences. Ce dernier est le résultat du rapprochement entre la Faculté des sciences de l'Université et de la Haute école du paysage, d'ingénierie et d'architecture (HEPIA). Il indique que le site de la caserne des Vernets et celui de l'entreprise Firmenich seraient parfaitement adaptés à accueillir ce pôle.

M. Veuthey prend la parole et présente le Pôle de santé. Il explique que ce dernier sera situé aux alentours de l'Hôpital cantonal. Il regroupera la Faculté de médecine et la Haute école de santé. Il permettra d'accueillir plus d'étudiants afin de répondre à la pénurie du personnel de santé. Le projet s'effectuera en plusieurs phases. La première consiste en l'agrandissement du CMU. Puis, la HEDS de Champel sera également agrandie, par une rocade avec le degré secondaire II et par une surélévation du bâtiment. Une étude de faisabilité préalable s'impose toutefois. Finalement, un centre de simulation de plus de 1 200 mètres carrés permettra aux étudiants des exercices de mise en situation.

M. Abbé-Decarroux indique que le domaine de la gestion est la branche où il existe la concurrence potentielle la plus grande entre l'Université (Hautes études commerciales) et la HES (Haute école de gestion). Le Pôle de gestion est celui où le potentiel de collaboration est donc le plus fort. Le site de Batelle où est implanté la HEG offre encore des droits à bâtir. Il est donc préconisé pour le rapprochement, permettant également une délocalisation des autres filières SES (Sciences économiques et sociales) sur Pinchat. La fusion s'effectuerait, là aussi, en plusieurs étapes : la construction du bâtiment B, qui démarrera courant 2012, puis la mise à disposition du bâtiment de liaison entre C et F, la mise à disposition du bâtiment D, et finalement la construction d'un nouveau complexe universitaire qui sera l'équivalent d'Uni-Mail sur le terrain de Pinchat, sur 30 000 mètres carrés. Ce dernier bâtiment permettra d'assurer le développement de la HEC et du reste de la Faculté SES.

PL 10357-A 10/60

M. Veuthey présente ensuite le Pôle des sciences humaines. Il s'agira de regrouper sur un seul site les locaux de la Faculté des lettres et de théologie. De telle sorte, les nombreuses bibliothèques actuelles seront réunies en une seule. La rénovation des bâtiments Philosophes, « Aile Jura » et « Central » permettra d'accueillir les utilisateurs sur 13 000 mètres carrés, dans des conditions enfin acceptables. Les travaux s'avèrent toutefois compliqués car les bâtiments sont classés, et vont devoir subir des travaux de désamiantage. La TSR (actuelle RTS) a approché l'Université car elle désire démolir le bâtiment de la radio afin d'y reconstruire un édifice plus grand, divisé en cinq parties dont elle n'aurait toutefois besoin que de deux. Il s'agira ainsi de vendre certaines surfaces situées sur la route de Malagnou afin de participer au financement de ce nouveau bâtiment, bien situé. Il est prévu d'y réunir les différentes structures formant « l'Institut des Sciences de l'environnement », soit l'Institut Forel, Les Clochettes et le pôle de l'environnement de Battelle.

Le Pôle des arts et des neurosciences permettra de créer un espace commun de recherche et de formation aux neurosciences et aux arts. Les commissaires connaissant déjà bien ce projet, M. Veuthey ne désire pas s'y attarder. Il précise toutefois que l'objectif est de réunir deux écoles d'arts dispersées sur quatorze sites, il ajoute que le lieu sera ouvert au public afin d'être le plus vivant possible.

M. Veuthey évoque maintenant le Pôle de la formation continue. Précisant que les étudiants dans cette branche sont en constante croissance, ils ont quintuplé en 10 ans, il affirme que les formations sont dispensées dans des bâtiments universitaires, HES, ou en location. Il pense qu'un nouveau bâtiment est nécessaire. Le choix du site n'est pas encore arrêté, il se situera toutefois à proximité d'un nœud de transports. En effet, la formation continue concerne un panel d'utilisateurs venant de toute la Suisse et même de l'étranger.

Le Pôle des relations internationales serait le fruit de la collaboration entre l'Université et l'HEID, situé dans le quartier de la Paix.

Finalement, il expose le problème du logement estudiantin. Pour être une bonne école, il est nécessaire de posséder des logements pour étudiants. M. Veuthey rappelle qu'un projet est en attente sur la parcelle de Pinchat. Une partie de la surface de 53 000 mètre carrés permettrait de bâtir 400 lits pour étudiants. La FULE attend le déclassement de ce terrain. Un autre projet est en cours à la rue Lombard où trente chambres seront construites. Finalement, il est indispensable de trouver rapidement des solutions qui permettent de mettre à disposition 1 200 à 1 500 lits supplémentaires dans un périmètre pas trop éloigné des infrastructures universitaires.

M. Girard indique que le Conseil d'Etat a pris acte du projet le 22 février 2012 et a demandé de mettre cette stratégie en relation avec le plan directeur cantonal. Il passe la parole à M<sup>me</sup> Zaghouane, cheffe de projet à l'Office de l'urbanisme.

M<sup>me</sup> Zaghouane explique que la vision des hautes écoles à Genève s'étend jusqu'à l'horizon 2020 alors que le plan directeur cantonal est à l'horizon 2030. Les réflexions se poursuivent donc pour envisager un développement à plus long terme, ainsi que pour imaginer des hypothèses alternatives dans le cas où la faisabilité ne serait pas avérée. Elle présente un support visuel extrait du plan directeur cantonal qui situe géographiquement les différentes centralités régionales et locales, l'objectif étant de créer des lieux de vies animés, bien desservis par les transports en commun. Cette planification vise à anticiper la réservation de terrain et l'implantation d'équipements dans les centralités à développer. Cela permet une réduction des inégalités entre les différentes régions du canton. Elle situe les campus urbains présentés précédemment, précisant que la vision des hautes écoles est prise en compte par le plan directeur.

Un député (L) demande ce qu'il en est des relations présentes et futures entre les hautes écoles et le CERN.

M. Veuthey répond que les deux entités entretiennent certaines relations; ainsi certains enseignants de la faculté de physique sont chercheurs au CERN. Toutefois, implanter un bâtiment à proximité du CERN irait à l'encontre de la volonté de regroupement des différents pôles.

Un député (S) demande si les bâtiments qui sont situés à la rue de la Prairie, actuellement utilisés par l'HEPIA, seront utilisés par la formation continue une fois que l'HEPIA aurait été déplacée sur Plainpalais.

M. Abbé-Decarroux indique que le Pôle de la formation continue a plutôt vocation à être implanté à proximité de la gare de Cornavin, de Pont-Rouge ou de Bernex. Toutefois, rien n'est encore décidé.

Le député (S) demande donc ce qu'il adviendra des locaux de la rue du Jura et de la rue de la Prairie.

M<sup>me</sup> Perucchi indique qu'ils pourraient revenir au postobligatoire. Elle précise qu'il existe une forte interaction entre le postobligatoire et l'HES.

Le député (S) évoque le projet Wilsdorf présenté 3 semaines auparavant. Il demande si l'Université a collaboré avec la fondation.

M. Veuthey indique que la fondation Wilsdorf a contacté la section de physique, plus précisément le professeur Oystein Fischer afin de prévoir un projet sur la parcelle des Vernets. Le département de mathématiques a été PL 10357-A 12/60

inclus dans la réflexion, car il se trouve dans une situation précaire en termes de locaux. La fondation a souhaité que le projet reste confidentiel. Le projet plaît à l'Université, toutefois, un redimensionnement apparaît judicieux pour pouvoir y inclure une partie de l'HEPIA.

Un député (PDC) s'interroge quant à la communication qu'entretiennent les différents pôles entre eux. Il cite Lausanne en exemple, qui a réussi à réunir les hautes écoles sur un même site.

M. Abbé-Decarroux indique que cette possibilité a été évoquée. Toutefois, l'hypothèse a vite été écartée pour plusieurs raisons. Le premier motif est la surface gigantesque que cela demanderait. Pareillement, une telle infrastructure engendrerait des coûts énormes. Finalement, la probabilité de pouvoir mener à bien un tel projet s'avère très faible, au vu des réalités physiques du canton.

Le député (PDC) demande alors quelles sont les passerelles entre les différents pôles de la ville. Il suggère par exemple la création d'une grande bibliothèque centrale. Il est d'avis que tous ces pôles devraient s'articuler autour d'un tout

M. Veuthey affirme que le Rolex Center et le bâtiment des sciences humaines de Lausanne sont plus éloignés l'un de l'autre que les bâtiments de Sciences II et des Bastions. Ainsi, l'objectif genevois est de créer des liens forts entre les différents pôles. Il admet toutefois que la création d'une grande bibliothèque centralisée serait idéale.

Un député (Ve) évoque le projet du chemin Vert. Il se demande si la séparation des Sciences Humaines qui en découlerait ne va pas en contradiction avec le schéma présenté. Par ailleurs, il s'inquiète des éventuels problèmes de mobilité que pourraient connaître les utilisateurs de ces infrastructures, principalement les locataires. Preuve en est que les habitants de ce quartier se plaignent régulièrement de la desserte des TPG.

M. Veuthey indique que la parcelle fait 50 000 m², dont 15 000 m² seront dédiés au logement estudiantin. Il rappelle que le rondeau de Carouge se trouve à 500 mètres et qu'il existe une ligne de bus sur le chemin Vert. Il pense donc que la mobilité ne devrait pas poser de problèmes. Le rôle de la surface n'étant pas encore clairement défini, il n'est pas encore certain d'y inclure les sciences humaines.

M. Girani évoque une ligne de bus qui pourrait passer à l'intérieur de la parcelle. Le site sera donc bien connecté.

Le député (Ve) demande combien d'étudiants pourront profiter du site.

M. Veuthey répond qu'il est encore trop tôt pour le dire, mais que la parcelle correspondant à Uni-Mail, on peut imaginer des chiffres relativement similaires.

Un député (R) se demande si ce concept n'est pas défavorable à la transversalité, d'un point de vue psychologique. A force de raisonner dans un système aussi rigide, il existe un risque de créer des citadelles peinant à communiquer entre elles en termes d'enseignement et de recherche.

M. Abbé-Decarroux répond que cela ne peut pas être pire que la situation actuelle. Ainsi, à l'intérieur d'une même faculté, certains étudiants sont aux Acacias quand d'autres sont à Champel.

Un député (S) évoque un projet de construction d'un campus santé, situé au Grand-Saconnex

M. Veuthey répond qu'il n'a jamais eu vent d'un tel projet.

Un député (S) rappelle que la concurrence entre universités est grande. Il demande si cette stratégie permettra d'enseigner de nouvelles matières.

- M. Veuthey explique qu'un travail est effectué avec le centre interfacultaire afin d'améliorer la transversalité et initier de nouveaux projets, bien qu'il soit difficile de programme la recherche à long terme. Il faut que les gens travaillent ensemble pour que de nouvelles disciplines émergent. C'est en cela que la stratégie des campus urbains intégrés casse le côté rigide qui est parfois associé à l'Université ou à la HES.
- M. Abbé-Decarroux précise que la concurrence est aussi très forte au niveau Suisse. La problématique des hautes écoles genevoises se situe au niveau des bâtiments qui ne correspondent pas aux besoins. Les cantons de Vaud et Fribourg, par exemple, ont renouvelé leur parc universitaire.

Un député (S) demande s'il est possible de savoir combien les cantons investissent par élève.

M. Abbé-Decarroux répond qu'il devrait lui être possible d'obtenir ces chiffres par le biais de la Conférence des Recteurs des Universités Suisses.

Un député (L) constate que le graphique de l'évolution du nombre d'élèves fait ressortir un infléchissement en 2010. Il demande si cette baisse de la croissance est due à la cherté du franc suisse. Il aimerait avoir la certitude que la courbe va repartir vers le haut et que les prévisions qui font état d'une croissance marquée dans les années qui suivent ne sont pas erronées.

M. Veuthey indique que l'indice qui a été pris est de 1,7%, ce qui correspond au minimum vécu ces dernières années. La progression n'est donc pas particulièrement optimiste. Il ajoute qu'il est nécessaire de définir le

PL 10357-A 14/60

genre d'université que l'on veut pour Genève. D'aucuns seraient pour un établissement à 30 000 étudiants, d'autres pour un nombre plus restreint.

Le député (L) demande si le coût pourrait être un obstacle pour les étudiants étrangers.

- M. Veuthey répond par la négative. S'élevant à 1 100 F par année, les coûts s'avèrent être bas. Il rappelle que les taxes universitaires annuelles pour une université similaire en Angleterre peuvent monter jusqu'à 40 000 F.
- M. Girani indique que la rentrée 2011 fait état d'une augmentation de 8% du nombre d'étudiants. Articuler le chiffre de 1,7% ne semble donc pas être fantaisiste
- Le député (L) demande si ces taxes ne créent pas un appel d'air, puisqu'elles s'avèrent être considérablement inférieures aux autres pays.
- M. Veuthey confirme qu'il y a une taille à ne pas dépasser, mais également une taille minimum.

Une députée (S) regrette qu'il n'ait pas été exposé plus en détails les aspects qui concernent les locations que l'Université effectue et les changements que va induire la création des pôles. Par ailleurs, elle se demande si l'évolution du nombre d'étudiants est due à une augmentation de population sur la Suisse romande ou à un mouvement plus sociologique.

M. Abbé-Decarroux répond que des locations sont faites par l'Université comme par la HES; elles coûtent cher, et les pôles vont permettre de réaliser des économies considérables à ce niveau. Concernant l'évolution du nombre d'étudiants, cette augmentation s'observe dans toute la Suisse. Les taux de croissances sont toutefois légèrement supérieurs à Genève car Genève est en retard au niveau de la formation professionnelle. Cet aspect se développe actuellement avec les succès de la maturité professionnelle et de la maturité spécialisée.

La députée (S) demande à quelle échéance pourrait être présentée une planification précise, de manière à éviter des surprises éventuelles.

M<sup>me</sup> Perucchi indique qu'un comité de pilotage dirigé par l'Office de l'urbanisme a été créé le 22 février 2012. Le but de ce comité est de vérifier la faisabilité des projets, de lancer des études et de remettre à la commission un échéancier plus détaillé. La planification est déjà faite, mais elle doit être revue car certaines projets démarrent plus vite que prévu tandis que d'autres tardent à s'amorcer.

Un député (R) demande si on a une idée approximative du montant total de tous ces projets.

M<sup>me</sup> Perucchi répond que tous les pôles ont été chiffrés, toutefois, articuler un chiffre ne serait, à son sens, pas pertinent.

Un député (MCG) s'interroge au sujet de la croissance du nombre d'étudiants. Il se dit interloqué par le scénario qui prévoit une augmentation de 1,7% du nombre d'étudiants en 2020. Se référant aux chiffres, il constate qu'il y a eu 6 500 étudiants supplémentaires entre 2001 et 2011, et qu'on n'en prévoit que 5 000 de plus entre 2011 et 2020.

M. Girani indique que c'est l'Office des statistiques qui donne ces chiffres. Il indique que les deux dernières années font état d'une augmentation proche des 10% mais que l'étude d'une période plus longue articule le chiffre de 1,7%. La croissance hypothétique du graphique est donc basée sur la croissance moyenne à long terme, à savoir 1,7%.

Le député (MCG) se demande s'il est possible d'établir une relation avec le plan directeur cantonal 2030 qui prévoit 200 000 habitants en plus.

M. Girani répond que la croissance n'est pas identique.

Le député (MCG) rappelle que la question de la croissance du nombre d'étudiants est très importante, puisque c'est sur cette base qu'est prévue l'augmentation des infrastructures.

Un député (L) constate que le 22 février 2012, le comité de pilotage est créé, mais que les TPG et les responsables du Pôle arts et neurosciences sont venus demander la libération du site de la Jonction pour 2013 ou 2014. Il regrette que le timing soit aussi mauvais et constate que rien ne presse pour déménager le parcage des véhicules de la Jonction.

Un député (PDC) rappelle que c'est bien le Conseil d'Etat qui a prévu ce déménagement par la voix de M. Beer et M. Muller, conseiller d'Etat PLR. Les TPG n'ont donc rien à voir dans cette affaire. Il ajoute que la HEAD et la HEM sont réparties sur 14 sites différents, il lui semble donc évident que les réunir relève de l'urgence.

Une députée (S) demande si les auditionnés peuvent établir un lien avec l'agglomération franco-valdo-genevoise.

M<sup>me</sup> Zaghouane répond que dans le cadre du plan directeur cantonal se met en place une stratégie qui vise à élargir la vision au-delà des frontières du canton. Dans cette optique, une étude a été réalisée sur les grands équipements d'importance régionale, l'objectif étant de pouvoir transférer cette méthode à l'échelle de l'agglomération.

PL 10357-A 16/60

#### Discussion de la commission

Un député (L) aimerait connaître la position du Conseil d'Etat quant au PL 10357. Il ne se dit pas certain que cela débouche sur quelque chose.

M. Muller répond que le Conseil d'Etat n'a pas réellement besoin de ce crédit. Il indique qu'il existe un certain nombre de projets en cours, notamment celui porté par la fondation Hans-Wilsdorf, qui ressemble au PL 10357. Il explique qu'à ce stade, il peinerait à utiliser le crédit de façon sérieuse.

Un député (PDC) propose de geler ce projet de loi afin de permettre à ses auteurs de revenir avec un texte qui fera plus l'unanimité.

Un député (MCG) ne se dit pas favorable à ce projet de loi. Il rappelle qu'il existe déjà une forte demande pour ce site et il pense donc qu'il faut en rester à ce qui a été prévu au départ. Il ne pense pas que le fait de geler le projet de loi serait à même de faire changer les résultats du vote.

Un député (R) indique que la même discussion a eu lieu deux ans auparavant à la Commission d'aménagement du canton. Il pense que ces motions ont un dessein publicitaire et servent à faire plaisir aux milieux universitaires mais qu'elles viennent polluer le travail des urbanistes. Il ne pense pas qu'essayer de faire voter ce projet en force soit une bonne idée.

Un député (MCG) se réjouit que le projet du PAV avance. Il indique cependant que son groupe n'est pas favorable à ce projet de loi.

Un député (L) se dit opposé à ce projet.

Une députée (Ve) indique que son groupe n'est pas favorable à ce projet. Elle précise qu'une motion qui ira dans le même sens que le projet ne la fera pas changer d'avis.

Un député (UDC) suggère de laisser la possibilité d'en référer à son groupe et à M. Mettan, pour savoir s'il n'est pas plus opportun de retirer ce projet de loi.

Le report du vote sur le projet de loi est accepté à l'unanimité.

A la reprise des travaux M. Mettan indique, qu'au vu des auditions, notamment celle de l'Université et HES, il a été constaté l'impérieux besoin de créer des campus. En effet, les deux institutions précitées ont d'ores et déjà pris l'initiative d'en créer. Il ne désire pas remplacer le projet de loi par une motion, ayant constaté que cette dernière ne rencontrerait aucun soutien. Il rappelle que le développement intellectuel est la seule ressource naturelle du canton.

Un député (L) se dit déçu du groupe PDC. Il regrette que le maintien de ce projet de loi engendre un grand débat inutile lors de la plénière.

Un député (UDC) exprime les mêmes regrets. Il avait lui-même proposé le report du vote afin d'éviter d'en arriver là. Il est d'avis que ce projet de loi n'a plus aucune utilité, l'issue du vote étant, selon lui, connue d'avance.

Un député (MCG) désire s'en tenir à l'objectif fixé au départ du projet PAV, à savoir des bureaux, des emplois et des logements. Il mentionne le projet de la fondation Hans Wilsdorf et rappelle que celui-ci prévoit des logements étudiants.

Un député (PDC) affirme que son groupe ne se laissera pas intimider par ces déclarations. Il précise qu'il a pris contact avec le DCTI et plusieurs personnes ont réservé bon accueil au projet, car il n'y a pas assez de crédit d'étude pour le PAV, notamment dans ce domaine. Le projet de la fondation Hans Wilsdorf va dans le sens du projet de loi, toutefois, ce n'est pas à une fondation privée de faire les études.

Un députée (Ve) comprend la déception du groupe PDC. Elle imaginait un campus plus large au sein du PAV, pas seulement un pôle. Toutefois, cela semble utopique au vu des surfaces à disposition. Les Verts n'entreront donc pas en matière sur ce projet de loi.

Vote d'entrée en matière sur le PL 10357

Pour : 2 (2 PDC)

Contre: 11 (2 S, 2 Ve, 3 L, 1 R, 1 UDC, 2 MCG)

Abstention: 1 (1 R)

### L'entrée en matière du PL 10357 est refusée.

#### Conclusion

Pavé de bonnes intentions, ce projet de loi n'a pas réussi à convaincre. Les démarches actuelles et les développements présentés dans le cadre du PAV ne permettent pas d'intégrer une Cité comme souhaitée par le projet de loi.

D'autre part, le département ne voit pas l'utilité d'un crédit tel que présenté.

Tout projet de ce type doit s'intégrer dans une réflexion beaucoup plus globale, réflexion en cours depuis plusieurs années.

La majorité de la commission vous invite donc, Mesdames et Messieurs les députés, à rejeter ce projet de loi.

# Catégorie de débats : I

PL 10357-A 18/60

# Projet de loi (10357)

ouvrant un crédit d'études de 300 000 F pour le développement d'une Cité de l'innovation et du savoir (Cité21) dans le quartier La Praille-Acacias-Vernets-Jonction

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève décrète ce qui suit :

#### Art. 1 But

Il est ouvert un crédit d'étude de 300 000 F (y compris TVA et renchérissement) pour l'étude du développement d'une Cité de l'Innovation et du Savoir (Cité21) au cœur de la zone La Praille-Acacias-Vernets-Jonction. L'étude doit notamment définir l'intérêt pour la République et Canton de Genève de créer une telle Cité et évaluer sa faisabilité en termes d'infrastructures afin de stimuler la formation académique, la recherche & le développement, la créativité et l'innovation sur ce secteur.

#### Art. 2 Définition

La Cité de l'Innovation comprend notamment un campus académique intégré (université et HES), soit des logements pour personnes en formation et professeurs, un centre de sports, un bâtiment regroupant les formations HES actuellement dispersées, un pôle de mise en commun des résultats de la recherche fondamentale (universitaire) et appliquée (HES), des espaces verts, ainsi qu'un site pour les activités de R&D des entreprises privées et les structures publiques et privées d'aide à la création d'entreprises (incubateur).

## Art. 3 Budget d'investissement

- <sup>1</sup> Ce crédit d'étude est réparti en tranches annuelles inscrites au budget d'investissement dès 2009 sous la rubrique [L'identification finale de la rubrique budgétaire sera effectuée au plus tard lors du vote du projet de loi par le Grand Conseil].
- <sup>2</sup> L'exécution budgétaire de ce crédit sera suivie au travers d'un numéro de projet correspondant au numéro de la présente loi.

# **Art. 4** Financement et charges financières

Le financement de ce crédit est assuré, au besoin, par le recours à l'emprunt dans le cadre du volume d'investissements « nets-nets » fixé par le Conseil d'Etat, dont les charges financières, intérêts et amortissement sont à couvrir par l'impôt.

#### Art. 5 Amortissement

L'amortissement de l'investissement est calculé chaque année sur la valeur d'acquisition (ou initiale) selon la méthode linéaire et est porté au compte de fonctionnement.

#### Art. 6 Suivi des travaux d'étude

Les Commissions d'aménagement du canton, des travaux, de l'enseignement supérieur Délégation HES-SO et de l'économie du Grand Conseil sont régulièrement informées de l'avancement des études.

# Art. 7 Loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat de Genève

La présente loi est soumise aux dispositions de la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat de Genève, du 7 octobre 1993.

## Art. 8 Entrée en vigueur

La présente loi entre en vigueur le lendemain de sa promulgation dans la Feuille d'avis officielle.

PL 10357-A 20/60

#### ANNEXE 1





Campus intégrés, présentation du 6 mars 2012 à la Commission des travaux

# Campus urbains intégrés

- L'augmentation du nombre d'étudiants et le développement des projets de formation et de recherche des Hautes écoles à Genève créent des besoins importants en matière d'infrastructure.
- Jusqu'à maintenant, la politique d'investissement des hautes écoles a été élaborée et conduite de manière indépendante et pour répondre à des besoins à court terme.
- L'évolution du paysage des hautes écoles suisses, la volonté du Conseil d'Etat de favoriser les projets de collaboration entre les hautes écoles, ainsi que les projets de développement de nouveaux « quartiers » conduisent à jeter un regard nouveau sur la politique des bâtiments dédiés à l'enseignement supérieur et à une vision harmonisée et rationnelle des bâtiments.



# Avantages des campus urbains intégrés

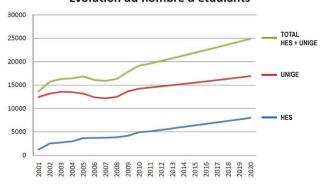
Les Hautes écoles de Genève ont un intérêt commun à coordonner leur développement en matière d'infrastructures :

- Réalisation d'économies de surface et abaissement des coûts de fonctionnement (regroupement, infrastructures communes, rocades).
- Optimisation des déplacements et rationalisation de la gestion des locaux.
- > Développement de synergies dans l'enseignement et la recherche.
- Maintien des hautes écoles en milieu urbain en résonance avec le développement du territoire du canton, conservant les avantages des campus tout en évitant leur défaut.
- Renforcement des liens avec les partenaires économiques, sociosanitaires et culturels.
- Optimisation de la collaboration entre l'Université de Genève et la HES-SO Genève.
- > Augmentation du leadership de Genève et de sa région.

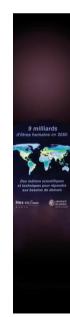
Page 3

# La croissance

#### Evolution du nombre d'étudiants







PL 10357-A 22/60

# Quelques chiffres ...

# Aujourd'hui, les hautes écoles représentent :

(statistiques 2010-2011)

UN TOTAL DE: 18'876 étudiants

répartis sur : 235'000 m2/utiles

Surface nécessaire

selon les usages en vigueur : 256'000 m2/utiles

Différence : - 21'000 m2/utiles



Page 5 31.10.2012

# Situation actuelle:



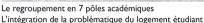
Environ 80 adresses universitaires et 32 adresses HES...





# Situation future:







# 9 milliards d'étres humains en 2000 Das mélars sobriflepen et réchtiques pour flepent ex déclaire de demail HE 50 (Fax de l'acception de l'acception de demail LE 50 (Fax de l'acception de l'acception de demail LE 50 (Fax de l'acception de l'acception de l'acception de demail LE 50 (Fax de l'acception de l'acception

# Le Pôle des sciences



Le rapprochement de la Faculté des sciences de l'Université et de la Haute école du paysage, d'ingénierie et d'architecture (HEPIA) est un élément moteur du transfert des découvertes scientifiques vers l'innovation et l'application technologique. Ce rapprochement ne pourra pas se faire sur le seul site de la Faculté des sciences au bord de l'Arve. Le site de la caserne des Vernets et celui de l'entreprise Firmenich seraient parfaitement adaptés.



PL 10357-A 24/60

# Le Pôle des sciences



## Processus de rapprochement en 3 phases

#### I. Centre de créativité de Genève

Lieu de rencontres et d'échanges entre HE et entreprises pour stimuler la créativité et émergence de projets novateurs

#### 2. Centre de transfert de technologie

Lieu permettant d'accueillir des laboratoires communs aux 2 HE, des startup/spin-off, particulièrement dans des domaines de hautes technologies

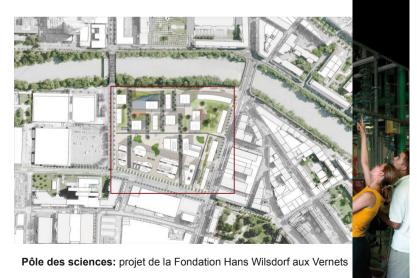
#### 3. Pôle des sciences complété

Regroupement sur le même lieu de la Faculté des sciences et de l'HEPIA favorisant les échanges entre professeurs et étudiants

- Création d'une nouvelle HEPIA
- Création d'un campus aux Vernets (physique, astronomie et mathématiques)
- · Centre de bio-ingénierie HEPIA-HUG
- Rénovation et agrandissement de l'Ancienne Ecole de Médecine
- Extension du bâtiment de sciences III
- Sciences IV (remplacement des pavillons provisoires du site Arve)
- Extension de l'observatoire de Sauverny



Page 9



Copyright: Brodbeck-Roulet sa

Page 10 31.10.2012

# Le Pôle de santé



L'émergence de nouveaux besoins sanitaires, l'évolution de la médecine, les nouveaux modes de prise en charge des patients et la croissance des coûts de la santé sont des éléments qui ont un impact important sur l'évolution des formations des professionnels de la santé et de leur interactions. La création d'un pôle santé, regroupant la Faculté de médecine et la Haute école de santé dans le quartier des HUG répond à ce besoin.

Ce regroupement permettra d'intensifier les collaborations dans le domaine de la formation bachelor & master, formation continue et recherche, ainsi que d'utiliser des infrastructures communes (centre de simulations, salles de cours, bibliothèque, etc.). Il permettra également d'accueillir plus d'étudian-t-e-s afin de répondre à la pénurie de personnel de santé.

Page 11 31.10.2012



# Le Pôle de santé



#### I. Agrandissement du CMU (étapes 5 & 6)

Cette extension (26'000 m2) va permettre de regrouper toutes ses activités liées à la médecine : école de pharmacie, médecine dentaire, école d'éducation physique et du sport, institut des sciences du mouvement et de la médecine du sport

#### 2. Agrandissement de la HEdS (site Champel)

Un regroupement de HEdS sur le plateau de Champel, où il manque environ 6500 m2 de locaux, n'est possible que si une rocade est réalisée avec le degré secondaire Il qui y occupe des locaux et qu'une surélévation du bâtiment soit envisageable de manière à augmenter la capacité d'accueil. Une étude de faisabilité s'impose

#### 3. Centre de simulation

Création d'un centre de simulation (1200 m2) commun à la Faculté de Médecine, la Haute école de santé, les HUG et la FSASD dans le guartier des HUG



PL 10357-A 26/60

# Le Pôle de gestion



La section des Hautes études commerciales (HEC) et la Haute école de gestion de Genève (HEG) représentent un des grands potentiels de rapprochement entre les deux Hautes écoles, pour former à terme une "business school". Elles collaborent déià significativement dans le domaine de la formation continue.

La HEG étant implantée sur le site de Battelle et ce dernier offrant encore des droits à bâtir, c'est ce site qui est préconisé pour ce rapprochement. Il permettrait aussi une délocalisation des autres filières SES sur Pinchat.



Page 13 31 10 2012

# Le Pôle de gestion



#### I. Construction du bâtiment B

Le chantier de ce bâtiment (7'300m²) pour la HEG pourra enfin démarrer en 2012 avec le rejet du recours par le TF

#### 2. Bâtiment de liaison entre C et F

Mise à disposition des occupants du site d'infrastructures communes,(3300m²), notamment l'infothèque, en adéquation avec leurs besoins

#### 3. Nouveau bâtiment D

Mise à disposition pour HEC et la Faculté SES d'un nouveau bâtiment (12'000m²) avec une liaison au bâtiment A par le sous-sol

#### 4. Terrain de Pinchat

Construction d'un nouveau complexe universitaire qui, une fois les deux étapes réalisées, sera l'équivalent d'Uni Mail (30'000m² nets). Il permet d'assurer le développement d'HEC et du reste de la Faculté SES



# Le Pôle des sciences humaines



La Faculté des lettres occupe les bâtiments des Bastions (en cours de rénovation) et des Philosophes. Ils forment, avec UniMail, un périmètre d'interaction avec la Cité grâce à de grandes salles de Conférences et à la Bibliothèque de Genève. Du côté des HES, la Haute école de travail social (HETS) est répartie sur deux bâtiments principaux et quelques locations, dans un périmètre situé entre la rue Prévost-Martin et la rue Pré-lérôme (Plainpalais). La réflexion doit se poursuivre.



Page 15

# Le Pôle des sciences humaines



#### I. Le site des Bastions

Le projet porte sur 3 bâtiments qui sont à l'inventaire des Monuments historiques: le "Bâtiment Central" , l'"aile Jura" et le "Bâtiment Philosophes".

Il s'agit de regrouper sur un seul site, les locaux de la Faculté des lettres et de Théologie. Les multiples bibliothèques actuelles des divers départements seront également regroupées au sein d'une grande bibliothèques.

La rénovation de ces trois bâtiments permettra d'accueillir, sur 13'000m² les étudiants et les enseignants dans des locaux adapté à l'enseignement actuel.

#### 2. Le site de Carl-Vogt

Il s'agit de réunir les différentes structures formant "l'Institut des Sciences de l'environnement", soit : l'Institut Forel (Biologie aquatique), les Clochettes (Biologie aquatique) et le pôle de l'environnement de Battelle sur un seul site (5'000m²) à mi-distance du site des Sciences et du site d'Uni-Mail.



PL 10357-A 28/60

# Le Pôle des arts et des neurosciences



Ce projet permet de créer un espace de recherche et de formation commun aux neurosciences et aux arts. Il rassemblera les meilleures connaissances artistiques et scientifiques, et permettra de développer des recherches interdisciplinaires sur le cerveau et l'expérimentation artistique.

Ce campus permet de créer aussi une seule haute école des arts (HE-Arts), regroupant la HEAD et la HEM, éclatées aujourd'hui sur 14 sites.

Enfin, capable d'attirer des visiteurs de tous horizons, ce projet sera un lieu de connaissances à la portée du grand public, un lieu d'exposition, de débats et de participation citoyenne.

Le canton de Genève, avec ses écoles d'art, le «Brain and Behaviour Laboratory» et les pôles de recherche nationaux consacrés aux sciences affectives et aux bases neuronales est idéalement doté pour mener cet ambitieux projet.



# Le Pôle des arts et des neurosciences



#### I. Espace de HE-Arts-UNIGE recherche et enseignement

Clé de voûte de projet, cet espace comprend le laboratoire d'expérimentation (1'500m²) qui réunit les artistes, les chercheurs et les outils technologiques et de neuro-imagerie. Il comprend également les espaces d'enseignement et de recherche de la HE-Art et les locaux des chercheurs de l'UNIGE (24'500m²).

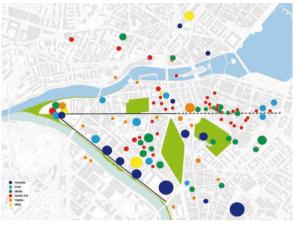
#### 2. Espace destiné au public

Ouvert au public, et en interaction avec le laboratoire d'expérimentation et la HE-Arts, cet espace (14'000m²) comprend une médiathèque des arts et des sciences regroupant plusieurs collections, des salles d'expositions, des salles de concerts et de spectacles, des auditoires/amphithéâtres, des espaces d'expositions et une cafétéria.



# Le Pôle des arts et des neurosciences La Pointe de la Jonction

Un programme en synergie avec le quartier.

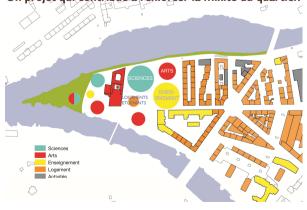




Page 19 31.10.2012

# Le Pôle des arts et des neurosciences La Pointe de la Jonction

Un projet qui contribue à renforcer la mixité du quartier.





PL 10357-A 30/60

# Le Pôle de la formation continue



En matière de formation continue, les deux Hautes écoles touchent très souvent un public de professionnels dans des domaines de formation comme la gestion, l'environnement, ou encore l'informatique. Le nombre de programmes a été multiplié par cinq en dix ans. Une plateforme de formation continue de 2'000m2 à proximité d'une gare serait idéale. Cela peut être le site de la Prairie, de James-Fazy ou de la zone Pont-Rouge. Un partenariat avec le privé pourrait être développé.



Page 21

# Le Pôle de la formation continue



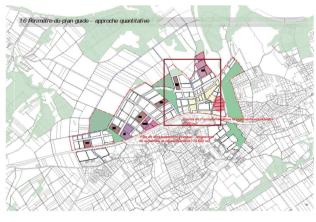
 Un site à définir, à proximité d'un nœud de transport (la gare, Bernex, Pont-Rouge...)

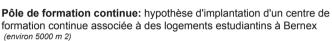
L'Université et la HES-SO Genève souhaitent s'équiper d'un outil performant pour les cours de formation continue avec un nouveau bâtiment emblématique. Il sera un lieu de rencontres du savoir et du savoir-faire ainsi qu'une plateforme d'échange relationnel et professionnel.

Sans ce nouveau bâtiment (environ 2'000m²), l'essor de la formation continue ne pourra pas se poursuivre de façon optimale et les collaborations dans ce domaine entre l'Université de Genève et la HES-SO Genève en seront prétéritées.

Le protocole d'accord signé le 13 septembre 2010 entre l'Université et la HES-SO Genève prévoit la création d'une maison de la formation continue capable d'accueillir les cours et séminaires des deux institutions et la mise sur pied d'une structure commune, notamment d'accueil et de veille.







Page 23

# Le Pôle des relations internationales



La vocation internationale de Genève serait renforcée par une mise en commun des forces des Hautes Ecoles. La collaboration entre les deux institutions (Uni et HEID) pourrait aboutir à un rapprochement institutionnel et une approche intégrée du développement des bâtiments, notamment sur la rive droite.



PL 10357-A 32/60

# Le logement étudiant



Aujourd'hui, pour attirer et retenir tant les étudiants que les professeurs, il ne suffit plus aux hautes écoles d'exceller dans leurs domaines de compétences, mais il est impératif de leur offrir des conditions de vie à la hauteur de la qualité académique proposée. Cela passe, entre autres, par la mise à disposition d'un nombre suffisant de logements de qualité à des conditions financières abordables. Compte tenu de la situation du marché de l'immobilier genevois, il est indispensable que les hautes écoles intègrent cette donnée dans leurs projets d'extensions afin de pouvoir répondre aux attentes immenses dans ce domaine.



Page 25

# Le logement étudiant



#### I. Le site de Pinchat

L'Université est propriétaire d'une parcelle de 53'000m² située le long du chemin Vert, à Pinchat. Elle entend mettre à disposition de la FULE, une partie des droits à bâtir de sa parcelle.

Ces droits à bâtir représentent l'équivalent d'environ 400 lits, qui pourraient ainsi être mis à disposition des étudiants dans un délai de 2 à 3 ans.

#### 2. La rue Lombard

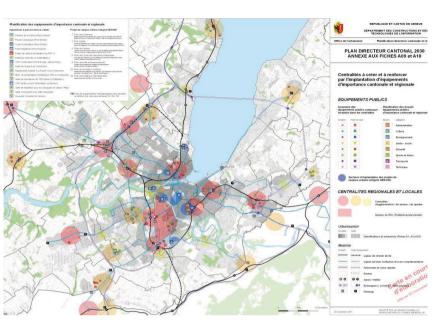
La ville de Genève a lancé un appel d'offre portant sur la mise à disposition d'une parcelle en droit de superficie en vue de construire du logement. La FULE, associée aux architectes du group8, a gagné ce concours.

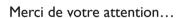
30 chambres seront construites sur cette parcelle voisine du CMU et mise à disposition des étudiants.

#### 3. Site à déterminer

Pour répondre aux demandes de logements des étudiants des hautes écoles, il est indispensable de trouver rapidement des solutions permettant de leur mettre à disposition environ l'200 lits supplémentaires.









PL 10357-A 34/60

# ANNEXE 2



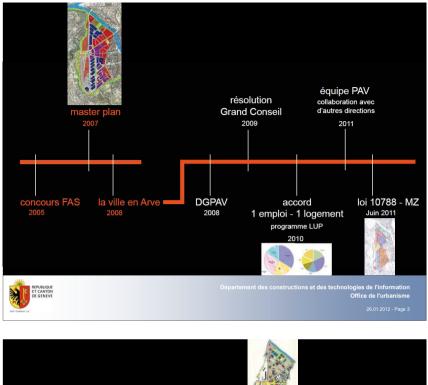
# I. Contexte général

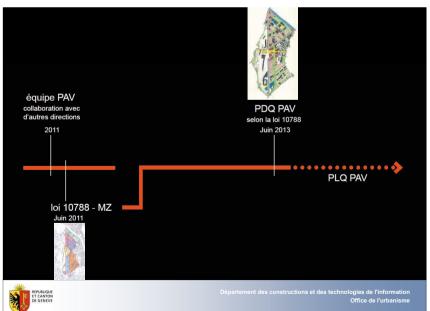
PA : Une agglomération compacte, multipolaire et verte

PDCn: Conforter l'urbanisation en lien avec les transports, renforcer les centralités, favoriser le renouvellement urbain





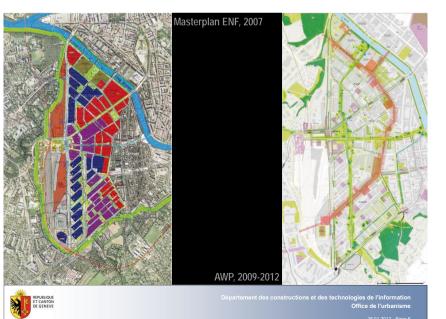


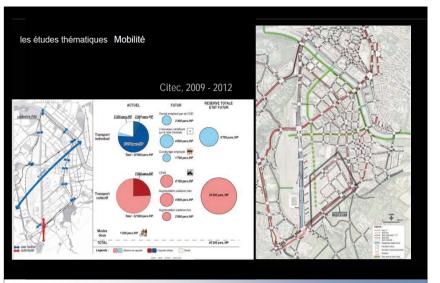


PL 10357-A 36/60



ctions et des technologies de l'information Office de l'urbanisme

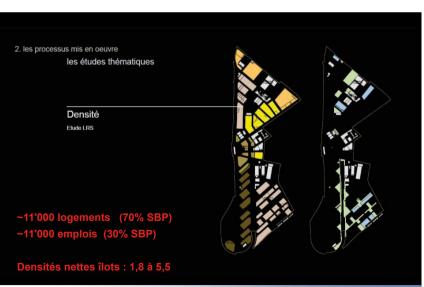




REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE Département des constructions et des technologies de l'information

Office de l'urbanisme

26.01.2012 - Page 7



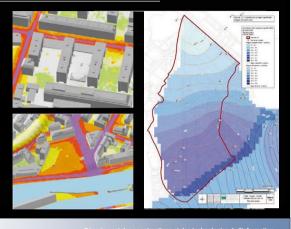


PL 10357-A 38/60

2. les processus mis en oeuvre les études thématiques

ioo otaaoo iiioiiiaiiqaot

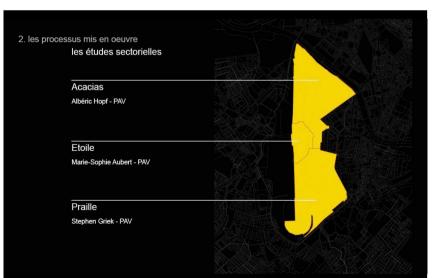
Environnement





Departement des constructions et des technologies de l'information Office de l'urbanisme

26.01.2012 - Page 9







PL 10357-A 40/60

Date de dépôt : 23 avril 2012

## RAPPORT DE LA MINORITÉ

## Rapport de M. Guy Mettan

Mesdames et Messieurs les députés,

En date du 13 juin 2008, le Conseil d'Etat a présenté les nouvelles conditions de mise en œuvre du projet « Praille-Acacias-Vernets » (« PAV »). Parmi les propositions formulées retenues par le gouvernement figure le dépôt d'un projet de résolution devant le Grand Conseil, en amont du dépôt du projet de loi de modification du régime de zones. Selon le Conseil d'Etat, ce texte fondateur devait permettre de poser les bases du développement du périmètre du PAV en définissant les valeurs qui devront être respectées, les buts poursuivis et les moyens nécessaires à la mise en œuvre du projet.

Enumérant les principaux enjeux du projet PAV, le gouvernement a indiqué qu'il convenait de créer « des équipements publics à haute valeur symbolique », qu'il restait encore à définir.

Parallèlement, des motions et des projets ont été déposés en vue de réaffecter à de nouvelles activités le site de la pointe de la Jonction où se trouve actuellement le dépôt des trams TPG. La construction d'une tour, d'un théâtre et l'installation d'un centre de recherche universitaire ont été évoqués. Quoi qu'il en soit, cette zone de développement se situe dans le prolongement de la zone Praille-Acacias-Vernets et doit être incluse dans son périmètre.

Dans cette perspective, le présent projet de loi (joint à la proposition correspondante de créer une fondation de droit public) prévoit de créer une Cité de l'innovation et du savoir (Cité21) au cœur du PAV et à proximité des bâtiments universitaires existants, comprenant notamment un campus académique organisé autour d'un « learning center » commun à l'Université de Genève et aux HES.

### De solides considérations

Toute une série de considérations militent en effet en faveur d'un tel projet :

- la volonté du Conseil d'Etat de mener une procédure de consultation concernant l'avenir et le développement de la zone « La Praille-Acacias-Vernets-Jonction » afin de définir les principaux enjeux, les valeurs fondamentales et les options politiques du projet urbanistique;
- le désir de nombreux acteurs de la Cité de donner une nouvelle identité à Genève en renforçant l'attractivité du projet PAV (voir par exemple le projet de logements et de centre de recherche pour la physique initié par la Fondation Wilsdorf à la caserne des Vernets);
- la nécessité d'y implanter des équipements publics à haute valeur ajoutée et symbolique;
- le fait que les bâtiments de l'Université de Genève (Uni Mail, Science II et III, ancienne Ecole de médecine, Uni-Dufour, Bastions) situés à proximité immédiate de ce quartier en constitueront un pôle important;
- l'opportunité unique qui nous est offerte de construire, à Genève, dans le secteur Praille-Acacias-Vernets, une véritable Cité de l'innovation et du savoir;
- le fait que cette Cité de l'innovation et du savoir pourrait regrouper sur un seul site des bâtiments de l'Université et des HES permettant de créer des synergies entre ces deux institutions ; que cette Cité de l'innovation et du savoir devrait notamment comprendre des milliers de logements pour étudiants, un centre sportif important, un bâtiment permettant d'accueillir la quasi-totalité des activités des HES, des pôles de recherche et d'enseignement, un incubateur et une pépinière d'entreprises, des espaces verts et de loisirs, une crèche, un centre culturel, autour desquels graviteraient de nombreuses entreprises innovatrices qui viendraient s'ajouter à celles qui sont déjà implantées sur le site ;
- la nécessité de développer à Genève des conditions-cadres favorables à la création d'emplois dans tous les domaines;
- le contexte mondial fortement concurrentiel dans lequel évoluent l'Université de Genève et les Hautes écoles;
- la nécessité de continuer à attirer des étudiants confédérés et étrangers à Genève;
- le fait que les conditions de vie (principalement l'accès facilité à un logement, la possibilité de faire du sport et la stimulation intellectuelle que peut susciter un lieu d'étude accueillant) sont des critères très

PL 10357-A 42/60

importants qui sont pris en compte par les candidats lorsqu'ils choisissent d'étudier dans une université ou une HES;

- la pénurie de logements à Genève pour les personnes en formation ;
- l'absence de résidence permettant de loger du personnel enseignant étranger et leur famille durant une durée déterminée (experts et professeurs invités, chercheurs et chargés de cours etc.);
- la dispersion des sites (8 selon l'étude de l'université et des HES en annexe) dans lesquels s'exercent les activités sportives dispensées par l'Université;
- la nécessité de mettre à disposition des personnes en formation et du corps enseignant des infrastructures sportives à proximité de leur lieu d'études, afin de leur permettre de faire de l'exercice physique en tout temps;
- la nécessité d'intégrer les 4 000 étudiants/es en formation des HES dans la population du 3<sup>e</sup> cycle à Genève;
- l'éclatement des filières de formation des HES sur des dizaines de sites à travers le canton, ce qui coûte très cher en loyers et pénalise gravement leur attractivité :
- l'opportunité de faire d'une telle Cité de l'innovation et du savoir un modèle en termes de mobilité et de durabilité ainsi que d'interaction entre l'Université, les HES et les entreprises présentes et celles qui y seront implantées;
  - enfin. l'obsolescence et l'éclatement des bibliothèques universitaires genevoises. La vénérable BGE (anc. BPU), malgré toutes ses qualités et son prestige, ne correspond plus à une bibliothèque, ou à un «learning center» digne de ce nom. Un regroupement des forces sur le PAV autour d'un centre ouvert 24h/24, 365j/an, serait un immense atout pour la place genevoise autant qu'un moyen d'attirer les jeunes autour d'un projet de connaissance. Si l'on peut tout à fait admettre qu'il serait judicieux de centraliser toutes les unités d'enseignement universitaires et HES sur un site unique, il reste néanmoins que leur dispersion continuera à faire problème tant qu'il n'existera pas un campus commun digne de ce nom. L'établissement d'un « learning center » peut servir de catalyseur et de passerelle, ainsi que de point de rencontre entre les étudiants et les chercheurs des divers départements.

Toutes ces considérations, liées au fait que l'avenir de Genève, ville internationale spécialisée dans les activités de service à haute valeur ajoutée, sera toujours davantage tourné vers les activités de formation, de recherche et de développement de niveau international, devraient inciter le Conseil d'Etat et le canton tout entier à valoriser les atouts qui font sa force actuelle et donc à tout mettre en œuvre afin d'ériger une Cité de l'innovation et du savoir dans le quartier de « La Praille-Acacias-Vernets », à proximité immédiate des hâtiments universitaires existants.

Pour créer un campus digne de ce nom et comparable à ceux qui voient actuellement le jour au Tessin, à Zurich et à Lausanne autour des Ecoles polytechniques fédérales, cette Cité devrait notamment comprendre 2 000 logements pour personnes en formation (Université et HES), un ou plusieurs bâtiments regroupant les HES, un centre sportif important, un pôle de recherche fondamentale et appliquée ouvert au public, un incubateur et une pépinière d'entreprises, des espaces verts et de loisirs, et une crèche.

Il conviendrait en particulier de créer une structure de pilotage (Etat, Université, HES), dont le rôle sera d'établir un master plan de la Cité de l'innovation et du savoir (pôle central du PAV), de le développer, d'assurer sa bonne gestion et de faire des propositions au comité de pilotage du PAV concernant le développement du quartier.

Après étude préliminaire, un concours international d'architecture afin de réaliser la Cité de l'innovation et du savoir devrait être lancé comme à l'EPFL, afin d'inscrire immédiatement la future Cité dans le paysage national et international

Enfin, point très important, il s'agit de tout mettre en œuvre pour favoriser l'émergence et l'implantation d'entreprises innovatrices au sein du PAV, et de créer des liens étroits et forts entre ces entreprises et celles déjà implantées sur le site.

#### Mise en œuvre de la Cité21

Pour créer la Cité de l'innovation et du savoir, le Conseil d'Etat pourrait notamment octroyer un droit de superficie à une fondation de droit public, dont le but sera de développer et gérer la Cité de l'innovation et du savoir et de faire des propositions au Conseil d'Etat sur le développement du PAV (cf. projet de loi correspondant). Cette fondation, qui devra être créée par le Grand Conseil, serait dirigée par un conseil de fondation composé de représentants de l'Université, des HES, de l'Etat de Genève, des milieux professionnels et du corps estudiantin.

PL 10357-A 44/60

Compte tenu du caractère exceptionnel du projet PAV et de la Cité21, et dans l'esprit des nouveaux instruments d'aménagement ad hoc pour le PAV voulus par le Conseil d'Etat, nous proposons un système fiscal incitatif spécifique de déductions fiscales pout tous les dons effectués à la fondation de la Cité de l'innovation et du savoir afin de permettre – nous l'espérons – de financer rapidement la construction de ses bâtiments.

Mais, dans un premier temps, il apparaît indispensable de débloquer rapidement un crédit d'investissement permettant d'étudier la faisabilité et d'affiner les futurs paramètres de la Cité de l'innovation et du savoir ainsi que du campus qu'elle englobera.

# $\mathbf{1}^{\mathrm{re}}$ innovation majeure : un campus académique commun Université-HES

La nouvelle loi sur l'Université, de même que le principe de la convention d'objectifs, donne à l'Université de Genève une autonomie bienvenue pour l'aider à aborder les défis de ce siècle. Cependant, l'Etat doit continuer de l'aider à développer les infrastructures et les conditions-cadres qui lui manquent pour faciliter la réalisation de ses missions et accroître sa réputation scientifique.

La construction d'une Cité de l'innovation et du savoir à Genève s'inscrit dans cette perspective, comme un atout supplémentaire, et doit donc être une priorité que l'Etat peut favoriser sans que cette démarche n'entrave en rien la marche de l'Université vers son autonomie. Cet objectif se justifie d'autant plus que, à Genève, la création et les missions des Hautes écoles spécialisées (HES) invitent aussi à repenser les besoins en infrastructures de ces écoles. En bref, il s'agit de donner à la formation du 3° cycle une visibilité claire, une identité forte et attractive, qui se manifeste par des bâtiments typés concentrés sur un seul site.

Les développements annoncés et attendus du quartier « La Praille-Acacias-Vernets », idéalement situé par rapport aux bâtiments universitaires principaux (Mail, Dufour, Bastions) et au pôle Sciences du quai Ernest-Ansermet, permettraient parfaitement d'y implanter la construction d'une Cité de l'innovation et du savoir, comprenant un véritable campus académique commun à l'Université et aux HES. Les récentes prises de position du nouveau secrétaire d'Etat à la recherche, M. Mauro dell'Ambrogio, sont sans ambiguïté à cet égard : bientôt, si elles veulent rester compétitives, nos universités et nos HES devront se rassembler en campus communs et intégrés. Zurich, Bâle et Lausanne l'ont bien compris, le Tessin ayant déjà quant à lui opéré ce rapprochement.

Aujourd'hui, la renommée d'une Académie ne se mesure pas seulement au nombre de ses prix Nobel. L'environnement dans lequel elle est implantée et les facilités offertes aux étudiants et aux enseignants comptent aussi dans le choix des étudiants. Si elle prône des réalisations concrètes à élaborer dès maintenant, cette proposition vise surtout le long terme et le maintien à Genève d'une forte tradition académique, qui se décline à l'Université et désormais aussi dans les HES.

## Un véritable quartier de la connaissance au cœur de la cité

Ceux qui ont eu l'occasion d'en visiter un auront été agréablement surpris de voir que les campus universitaires américains constituent de véritables villes offrant, pour les plus complets d'entre eux, des résidences pour les étudiants et les professeurs, des commerces, restaurants, crèches, banques, librairies, centres de loisirs et terrains de sport, cinémas, théâtres, agences de voyage, pressing, hôpital, etc. Sans oublier, bien évidemment, toutes les infrastructures nécessaires à l'enseignement et à la recherche telles qu'auditoires, salles de cours et d'étude, laboratoires, bibliothèques, etc.

A Genève, l'ensemble de ces facilités existent déjà. Il s'agit maintenant principalement de combler le retard accumulé en matière de logements et de salles de sport universitaires, et de regrouper sur un seul site les domaines d'enseignement des HES aujourd'hui répartis sur une vingtaine de sites différents (à l'exclusion du Centre horticole de Lullier et de centres déjà ancrés dans des infrastructures propres) et de créer un pôle de rencontre entre recherche fondamentale (Université) et recherche appliquée et continue (HES).

Il est bien entendu que toute autre activité ou secteur d'activité (culture et services, par exemple) contribuant à la notoriété positive de Genève entre dans le champ d'action de notre proposition.

## Lausanne et Zurich créent leurs campus

Comme un chef très coté se doit d'offrir quelques chambres pour le repos des gastronomes pour conserver ses étoiles, un canton universitaire se doit d'offrir à son Université des infrastructures propres à aider ses Facultés à dispenser les meilleurs enseignements et à maintenir la plus haute position possible dans le classement mondial des meilleures Hautes écoles.

Il ne s'agit pas ici de se soumettre à un hit-parade juste par simple plaisir narcissique, mais de comprendre l'effet de la réputation (ce que mesurent ces classements) sur le choix des études, sur le nombre d'étudiants (et donc sur le financement des universités), sur l'origine de ces étudiants, sur l'effet de

PL 10357-A 46/60

stimulation (et non de compétition) pour des étudiants genevois de travailler avec des étudiants confédérés et étrangers, sur le pouvoir d'attraction d'une université vivante pour des professeurs de qualité (et donc apportant une recherche aussi de qualité), pour des partenariats de pointe avec les acteurs sociaux, économiques et culturels.

Les deux Ecoles polytechniques fédérales l'ont bien compris, qui, déjà très bien classées selon les critères scientifiques et de formation, se lancent chacune dans la réalisation d'un véritable campus universitaire, incluant hôtels et logements pour étudiants, lieux d'études, centres de congrès, salles d'études, de conférences, et centre de sports.

Baptisé « Science City » à Zurich, le campus formera un nouveau quartier d'Hönggerberg et se veut aussi modèle dans les questions de mobilité, de durabilité, de loisirs, en plus des aspects de liaison avec l'économie. Il est notamment prévu de construire plus de 1 000 logements pour les étudiants et les invités, dont la première étape débutera en 2010 (www.sciencecity.ch).

Enfin, tout le monde connaît le Rolex Learning Center de l'EPFL à Lausanne. Son succès n'est plus à prouver. Pourquoi Genève devrait-elle rester à la traîne, faute de vision politique?

## Partenariat public-privé fort. Un campus privé à Bâle

Les deux écoles ont élaboré des structures de gestion de leur projet de campus axées autant sur les constructions que sur la recherche de financement externes. Les étudiants et les autorités fédérales et cantonales sont partie prenante des projets. Un comité stratégique et/ou d'experts est nommé en sus. Preuve que ce type de projet serait palpitant pour notre canton, des Genevois ont été très actifs dans le « Strategic Advisory Board » du Learning Center de l'EPFL, comme l'indiquait récemment le Professeur Francis-Luc Perret, qui chapeaute le développement du campus.

A Bâle, Novartis construit même un campus entier dans le quartier St Johannes, qui offrira aux Bâlois un accès direct au Rhin depuis la Voltamatte. Novartis a acquis la zone portuaire pour étendre son campus mais aussi pour y aménager un espace public ouvert à tous les Bâlois.

# A Genève, des logements dispersés pour les personnes en formation

A l'heure actuelle, l'étudiant-e confédéré-e ou étranger/ère qui souhaite suivre ses études à l'Université de Genève, s'annonce logiquement auprès du Bureau du logement et des résidences de l'Université (Blru). Celui-ci gère huit résidences offrant 562 lits au total. Il renvoie, pour le surplus, vers 21 autres résidences universitaires, dont la Cité universitaire et la Ciguë – la

coopérative de logement pour personne en formation –, qui offrent ensemble environ 2 000 logements (chambres et studios majoritairement) meublés (liste à l'adresse internet http://www.asso-etud.unige.ch/cite-uni/Autres Lieux.php).

Pratiquement toutes ces résidences ont des critères d'admission bien précis, liés à la générosité du donateur ou du propriétaire du bâtiment, mais qui ne sont plus toujours d'actualité. Ici, les chambres sont réservées aux seules jeunes filles, par exemple, là aux étudiant-e-s ayant des convictions religieuses. La limite d'âge est majoritairement fixée à 30 ans. Par ailleurs, chacune se trouve en un lieu différent de la ville, voire du canton (le Blru gère même une résidence à Vernier!)

Il faut relever ici que la plupart de ces résidences sont ouvertes aux personnes en formation (ce qui inclut les HES mais aussi les apprentis), et non plus spécifiquement les étudiants à l'Université.

Le seul véritable point commun entre toutes ces résidences est qu'elles laissent de nombreuses demandes insatisfaites. Environ un millier d'étudiants ne trouvent pas de logements à chaque rentrée universitaire.

Dans le rapport sur le projet d'extension de la Cité universitaire, qui offrira 500 lits supplémentaires (PL 9975-A), il est relevé par la Fondation de la Cité universitaire autant que par le Blru « un tassement des demandes » depuis 2004.

Nous ne saurions nous satisfaire d'explications indiquant que cette baisse signale une amélioration de la situation. Au contraire! Nous pensons que cette diminution provient du fait que les difficultés à se loger à Genève sont connues, en Suisse et à l'étranger, et découragent les étudiants de venir étudier à l'Université de Genève.

Rappelons qu'une évolution à la baisse de la fréquentation des étudiants confédérés a des incidences financières pour l'Université de Genève puisque celle-ci reçoit des contributions des cantons non universitaires pour les études de leurs ressortissants. Qu'il est plus que probable aussi qu'une université sans étudiants (idem pour une HES sans étudiants) attire moins les professeurs renommés et donc moins aussi les subsides de recherche... Pourquoi contraindrions-nous les étudiants genevois à se cantonner dans une des hautes écoles de province quand nous aurions les moyens de leur offrir le monde?

C'est l'essence même des formations de 3<sup>e</sup> cycle d'être ouvertes sur le monde. Les hautes écoles doivent pouvoir mesurer leur succès sur l'attrait qu'elles exercent sur les étudiants étrangers et pas uniquement sur les professeurs étrangers. Pour qu'ils viennent, il faut évidemment qu'ils

PL 10357-A 48/60

trouvent des conditions de logements et de vie adéquates à proximité du lieu d'enseignement. Car sans étudiants... pas de hautes écoles !

# Savoir pour quoi et pour qui l'on construit

Plus largement, la réflexion sur le site de la Praille, que le Conseil d'Etat souhaite avec raison consacrer en priorité à la construction de logements, doit répondre à la question fondamentale : des logements, oui, mais pour quoi et pour qui ? Il n'importe pas seulement de construire mais de définir la population cible que l'on veut y loger.

En l'occurrence, le projet de Cité21 répond parfaitement à cet objectif. Il s'agit d'y installer en priorité des étudiants, des chercheurs, des enseignants et des collaborateurs spécialisés dans les services à haute valeur ajoutée.

Cette formule permet à la fois d'assurer une certaine mixité sociale et de générations sur le site tout en répondant à la forte demande, jusqu'ici insatisfaite, de logements pour le personnel hautement qualifié des entreprises et des organisations internationales.

## Pour faire du sport, d'abord courir dans tout le canton!

Si l'on considère les activités sportives de l'Université, on se trouve dans une situation d'éclatement géographique identique. Faute de salles de sport dont elle serait entièrement propriétaire – les deux salles de sport et les courts de tennis sis à la Cité universitaire doivent être partagés avec l'Ecole d'éducation physique et de sport et le seul projet de réalisation de salles de sport pour l'Uni, planifié au 2<sup>e</sup> sous-sol à Uni Mail, a été sacrifié sur l'autel des économies – l'Université doit louer les salles de gymnastique des écoles primaires ou collèges ou les salles de sport de particuliers.

Résultat : les étudiants ont d'abord à courir en 32 points du canton avant de pouvoir pratiquer l'une ou l'autre des 43 activités sportives proposées ! Ce qui réduit la possibilité de faire du sport entre deux heures de cours.

Par ailleurs, cette dissémination induit aussi, pour les organisateurs, une multiplication des interlocuteurs, l'impossibilité ou la difficulté de stocker du matériel d'un cours à l'autre et des plages horaires de type « parent pauvre » puisque les meilleurs moments sont réservés aux utilisateurs primaires ou payants. Et, pour l'anecdote, ce secteur manque tellement de visibilité qu'on ignore qu'il « produit » une quarantaine de champions genevois et suisses chaque année dans diverses disciplines !

Mens sana in corpore sano, dit-on. Le sport à l'université n'a pas que pour objectif de rendre véridique la maxime. Les effets de la sédentarité sur le

poids, les dangers liés à l'obésité obligent à considérer une offre de sports aux étudiants du 3° cycle, HES incluses, indispensable en termes de santé publique. On aurait donc tort de vouloir déléguer les activités sportives universitaires aux fitness et autres clubs privés pour la seule raison qu'ils pratiquent des tarifs étudiants!

Le fait que la Ville de Genève dispose déjà de solides infrastructures sportives dans la zone avec la piscine des Vernets et le centre sportif de la Queue-d'Arve est un argument de plus en faveur de cette zone sportive dévolue aux jeunes et aux étudiants. Des négociations appropriées avec la Ville devraient aboutir à un projet commun.

## Eléments du campus académique intégré

Le campus pourrait – à tout le moins – comprendre :

- 2 000 logements, pour répondre à la demande à la fois des personnes en formation et aussi des professeurs-experts invités. Par logement, on inclut aussi les infrastructures usuelles comme les cuisines, buanderies, salles de repos, d'étude, etc.
- Un ou plusieurs bâtiments regroupant les formations HES actuellement dispersées sur plusieurs dizaines de sites à travers tout le canton. Le problème devient urgent, notamment pour la Haute école de gestion, dont le déploiement sur le site de Battelle est toujours compromis suite au blocage du PL 9503 déposé en 2005 par le Conseil d'Etat.
- Un centre sportif important ouvert au public et permettant d'accueillir des tournois sportifs, propriété des académies (Université et HES), pour des activités sportives par équipes et individuelles.
- Un pôle de mise en commun des résultats de la recherche fondamentale (universitaire) et de la recherche appliquée (HES).
- Des espaces de loisirs et verts ouverts au public.
- Une crèche.
- Un centre culturel ouvert au public.

La Cité21 s'étendrait sur un périmètre englobant le campus académique et les bâtiments universitaires actuels. Elle comprendrait en son sein un incubateur et une pépinière d'entreprises (par exemple : Eclosion), des entreprises et une structure permettant de faire le lien entre celles-ci et les centres de recherches du campus et autres. Pensons en particulier au développement du Swiss Financial Institute qui doit permettre à la place

PL 10357-A 50/60

financière genevoise de continuer à figurer en tête des pôles d'excellence financière internationaux.

Une structure de pilotage d'un tel projet doit être prévue de manière à ce que tous les acteurs impliqués dans le campus et la Cité de l'innovation et du savoir y trouvent leur place.

Ce comité de lancement du projet (qui sera remplacé par la suite par le conseil de la Fondation de la Cité de l'innovation et du savoir) devrait remplir plusieurs missions, incluant l'élaboration :

- d'une solution permettant d'octroyer un droit de superficie à une fondation de droit public (propriétaire des bâtiments et des infrastructures de la Cité de l'innovation et du savoir) chargée à terme de développer et de gérer la Cité et le campus;
- d'un plan de site portant sur l'aménagement de la Cité de l'innovation et du savoir :
- d'un concept de mobilité et de développement durable pour la future Cité de l'innovation et du savoir, permettant des passerelles importantes entre celle-ci et les bâtiments universitaires déjà existants;
- d'une stratégie favorisant la récolte de fonds privés permettant de financer ladite fondation de droit public, en garantissant aux investisseurs des conditions fiscales favorables.

## Une fondation de droit public

On trouvera le détail de la structure de la fondation de droit public chargée de gérer la future Cité de l'innovation et du savoir dans le projet de loi correspondant.

Celle-ci devrait pourtant remplir plusieurs conditions pour être effective. Parmi celles-ci, on peut citer les points suivants :

- cette structure devrait être indépendante de l'Université et de l'Etat de Genève;
- elle doit être créée par le Grand Conseil ;
- elle doit être propriétaire des bâtiments et des infrastructures de la Cité de l'innovation et du savoir;
- elle sera pilotée par des représentants de l'Uni, des HES, de l'Etat et les privés;
- sa fonction consistera à développer et gérer la Cité de l'innovation et du savoir (mais pas à diriger tout le projet PAV);

 elle pourra faire des propositions au Conseil d'Etat et au comité de pilotage du PAV concernant notamment des questions liées à la Cité de l'innovation et du savoir;

 elle pourra être mise au bénéfice d'incitations fiscales permettant de favoriser les donations à la fondation et par conséquent de permettre le financement rapide des bâtiments et des infrastructures de la Cité21.

# $2^{\rm e}$ innovation majeure : un lien structurel entre l'Université, les HES et les entreprises

La logique de l'innovation obéit, symboliquement du moins, aux mêmes lois que la biologie. Il faut trois conditions pour réussir : une graine (la connaissance scientifique), un terrain fertile (des moyens financiers et techniques) et un producteur (une industrie capable de cueillir, conditionner et vendre la récolte). Or, Genève a depuis plusieurs siècles pu compter sur ce trinôme indispensable : quand l'Académie (qui crée la connaissance), l'Eglise (qui donnait le sens) et la Banque (qui procurait les moyens) ont travaillé main dans la main, au XVIIIe siècle et à la fin du XIXe siècle, notre canton a connu des développements scientifiques, culturels et économiques sans précédents.

C'est cet esprit qu'il convient de re-susciter aujourd'hui autour du projet de Cité de l'innovation et du savoir à la Praille. Le secteur La Praille-Acacias-Vernets-Jonction est idéalement situé à proximité des sciences humaines et de la Faculté des sciences, proche aussi de la zone industrielle de Plan-les-Ouates, où se développent des industries de biotechnologies. Mieux, récemment des multinationales comme Firmenich, Rolex ou Procter & Gamble, et des centres financiers comme la banque Pictet & Cie se sont implantés dans le quartier ou dans ses abords. Il ne manque donc plus qu'une volonté politique pour compléter le dispositif et allumer l'étincelle qui pourrait faire du PAV une Silicon Valley à la genevoise.

Depuis quelques années, le canton de Genève s'est doté de structures fortes pour attirer des entreprises à Genève (l'office de la promotion économique, par exemple) et accompagner la naissance d'entreprises autour de technologies nouvelles prometteuses (Eclosion).

Il s'agit maintenant de faire encore un pas supplémentaire en permettant à ces institutions et aux entreprises ainsi créées et aux emplois qui leur sont attachés de rester à Genève et de s'y développer sur un terrain favorable.

On le sait, pour assurer la créativité et favoriser l'innovation, il faut accumuler une masse critique d'éléments différents. Les experts parlent de « cross fertilization », de fertilisation croisée, d'hybridation pour exprimer

PL 10357-A 52/60

l'idée que la créativité naît du mélange des genres, de la science et de l'industrie, de l'art et de la finance, chaque secteur alimentant, stimulant l'autre. Comme en physique, l'intensité des échanges fait monter la température. Plus la température monte, plus les particules entrent en ébullition, faisant jaillir de nouvelles intuitions. Contrairement aux idées reçues, l'esprit de découverte scientifique n'est pas étranger à la recherche artistique, laquelle peut aussi inspirer les industriels et les banquiers. L'effervescence créatrice, dans le domaine économique autant qu'intellectuel et artistique, de la Florence de la Renaissance en témoigne.

Les possibilités de Genève à cet égard sont nombreuses si l'on songe aux centres d'excellence déjà existants : imagerie médicale, biotechnologies, environnement et urbanisme, physique des particules et des plasmas, nanotechnologies, chimie fine, droit des affaires et droit international, ingénierie financière, techniques de marketing international développés grâce à la haute horlogerie et aux sièges de multinationales, sciences humaines et gestion, relations internationales, auxquels s'ajoute une vie artistique et culturelle intense, à commencer par de nombreux collectionneurs d'art contemporain.

Le projet Cité21 consiste donc à rapprocher ces différents mondes avec les organismes de recherche fondamentale et appliquée, l'industrie et les services à haute valeur ajoutée, tout en donnant un coup de fouet à l'implantation d'entreprises créatrices d'emplois très qualifiés, le raccordement de ce quartier à la ville et au pays par les voies de transports aériens, ferroviaires, autoroutiers, les centres de congrès, sans oublier le logement et les éléments garantissant cette qualité de vie qui fait la fierté de Genève. En bref, il doit agir comme un catalyseur.

Il s'agit donc de mesurer dans cette étude si le secteur La Praille-Acacias-Vernets réunit ces conditions et lesquelles seraient encore nécessaires pour qu'émerge, à Genève, une véritable Cité de l'innovation et du savoir qui soit également un modèle en termes d'environnement et de développement durable.

## **Aspects financiers**

Le présent projet de loi correspond à la pratique usuelle des projets de lois de crédits d'études. Un projet de loi de crédit d'études avait été déposé par des députés en 2000, puis voté par le Grand Conseil le 14 avril 2000 (voir le PL 8191, http://www.ge.ch/grandconseil/data/texte/PL08191.pdf, http://www.geneve.ch/grandconseil/memorial/data/540307/19/540307\_19\_partie8. asp). Ce projet de loi avait été voté avec des clauses identiques à celles

envisagées, notamment au niveau du financement et de la couverture des charges financières (l'article 128 LRGC exige que toute dépense nouvelle soit couverte par une recette, le recours à l'emprunt n'étant pas considéré comme une recette).

Il faut également mentionner que l'article 51, alinéa 4, de la loi sur la gestion administrative et financière (LGAF D 1 05) permet directement à la Commission des travaux d'octroyer ce crédit d'étude. Sa teneur est la suivante :

« <sup>4</sup> La commission des travaux peut accorder un crédit d'étude pour un montant maximal de 300 000 F par objet. Au-delà de cette limite, le crédit d'étude est soumis au Grand Conseil. »

A noter également que l'alinéa 2 de l'article 3 se fonde sur la solution adoptée par le Conseil d'Etat dans un projet de loi récent de crédit d'étude (voir PL 10234, http://www.ge.ch/grandconseil/data/texte/PL10234.pdf).

Enfin, dernier argument plus politique, le vote d'un tel crédit par notre Grand Conseil ou par la Commission des travaux permettrait au parlement d'être associé à la définition du contenu de ce qui sera construit sur le site PAV qui, pour l'instant, échappe à sa compétence.

#### Conclusion

Par son volume et ses ambitions, le projet de développement Praille-Acacias-Vernets constitue une chance unique pour permettre à Genève de relever les défis du XXI<sup>e</sup> siècle. Cette capacité dépend en premier lieu de notre volonté d'investir dans le domaine du savoir, de la connaissance, de la recherche et du développement dans tous les domaines qui ont fait la réputation et la prospérité de notre canton dans le passé et assuré ses succès actuels. On parle de plus en plus d'une société de la connaissance. Aujourd'hui encore davantage que par le passé, la capacité de faire interagir le savoir et l'industrie, la science et la finance, l'esprit d'entreprise et le sens de la responsabilité sociale et environnementale est au cœur de nos succès futurs.

Par le passé, pensons par exemple au XVIII<sup>e</sup> siècle et à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, Genève a su regrouper les talents, les mettre en connexion et les faire épanouir grâce à une interaction vivante entre la banque, le savoir (de Candolle et de Saussure!) et l'industrie (Société des instruments de physique et automobiles Pictet-Piccard!). Il s'agit aujourd'hui de retrouver cet esprit et de l'incarner, physiquement, dans un projet concret. Le site de développement Praille-Acacias-Vernets-Jonction et la Cité de l'innovation et du savoir est une chance à ne pas manquer.

PL 10357-A 54/60

Mesdames et Messieurs les députés, six ans après le lancement du PAV, nous ne savons toujours pas ce qu'il accueillera. Où sont les bâtiments et les projets « emblématiques pour Genève » promis en 2008 ? C'est pourquoi nous vous invitons à accepter ce projet de loi ou à le renvoyer pour préavis à la Commission de l'enseignement supérieur.

**ANNEXE** 



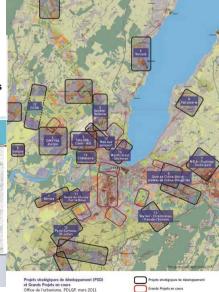
# I. Contexte général

PA : Une agglomération compacte, multipolaire et verte

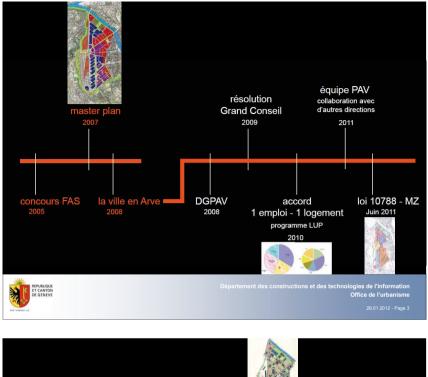
PDCn: Conforter l'urbanisation en lien avec les transports, renforcer les centralités, favoriser le renouvellement urbain

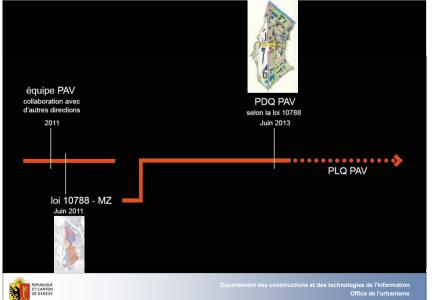




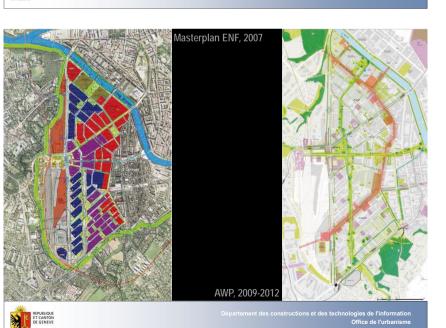


PL 10357-A 56/60

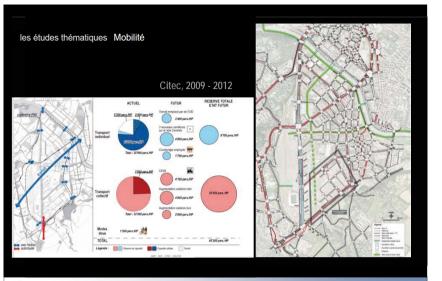








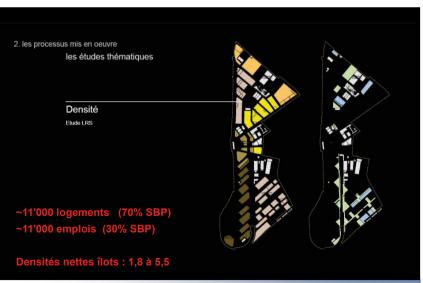
PL 10357-A 58/60



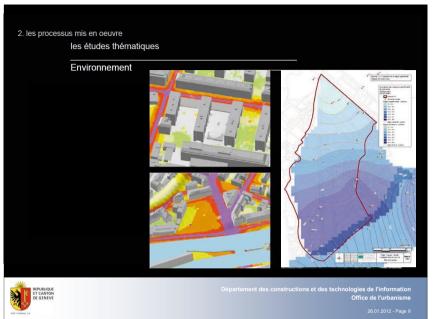
REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE

Departement des constructions et des technologies de l'information Office de l'urbanisme

26.01.2012 - Page 7







PL 10357-A 60/60

